

louer des appartements pour y installer la bibliothèque ci-vique,

Sur proposition de M. l'échevin MORIN, appuyée par M. l'échevin BRODEUR, il est

Résolu: Que la considération de ce rapport soit remise à la prochaine séance de ce Conseil et que dans l'intervalle MM. les Commissaires soient priés de conférer avec la Commission Spéciale nommée par ce Conseil pour chercher un endroit propice pour y installer temporairement la bibliothèque municipale le 1er mai prochain.

50. — Etant lu l'ordre du jour pour prendre en considération un avis de motion de M. l'échevin Tétreau, à l'effet d'accepter une certaine partie de l'avenue Papineau,

M. l'échevin TETREAU, appuyé par M. l'échevin MAYRAND

Propose: Que cette partie de la rue Papineau dont l'offre de cession a été faite le 29 juin 1910, par M. C. A. Duclos, avocat, soit accepté et que l'inspecteur de la Cité reçoive instruction de la décrire et de l'enregistrer conformément à l'article 410 de notre Charte, de façon qu'elle soit considérée comme voie publique.

Et un débat s'engageant,

Sur proposition de M. l'échevin TETREAU, appuyée par M. l'échevin MAYRAND il est

Résolu: Que l'étude ultérieure de cette question soit différée.

51. — L'ordre du jour étant lu pour prendre en considération un rapport du Bureau des Commissaires, recommandant la construction d'un égout sur la rue Vinet depuis l'égout n tuiles actuel jusqu'à un point à peu près 500 pieds au nord dudit égout.

Sur proposition de M. l'échevin L. A. LAPOINTE, appuyée par M. l'échevin LARIVIERE, il est

Résolu: Que ledit rapport soit adopté.

52.—Etant lu l'ordre du jour pour adopter en 1ère, 2ème et 3ème lectures un règlement pour un emprunt de \$4,500,000 pour l'exécution des travaux publics.

Ledit règlement est en conséquence lu une première fois.

Sur proposition de M. l'échevin L. A. LAPOINTE, appuyée par M. l'échevin ROBINSON, il est

Résolu: Que la règle 79 soit suspendue et que le Conseil procède maintenant à l'étude dudit règlement en 2e et 3e lectures.

Sur ce le Conseil procède à l'étude dudit règlement en 2ème lecture.

Et les sections 1, 2, 3, 4, 5 et l'appendice A étant lues, elles sont agréées.

Ledit règlement est alors lu une deuxième fois.

Sur proposition de M. l'échevin L. A. LAPOINTE, appuyée par M. l'échevin ROBINSON, il est

Résolu: Que ledit règlement soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit règlement est alors lu pour la troisième fois, et il est agréé.

Sur proposition de M. l'échevin L. A. LAPOINTE, appuyée par M. l'échevin ROBINSON, il est

Résolu: Que ledit règlement soit grossoyé et qu'il soit présenté à Son Honneur le Maire et au Greffier de la Cité pour qu'ils y apposent leurs signatures.

A toutes les phases de la procédure, la majorité des membres de tout le Conseil était présente.

Sur proposition de M. l'échevin L. A. LAPOINTE, appuyée par M. l'échevin GARCEAU,

Le Conseil s'ajourne.

J. CREPEAU,

Sous-Greffier de la Cité.

L. O. DAVID,

Greffier de la Cité.

Resolved: That consideration of said report be deferred until next meeting of the Council and that, in the meantime, the Commissioners be requested to confer with the Special Committee appointed by this Council to find suitable quarters for the temporary installation of the Civic Library on the 1st May next.

50.—The order of the day being read to consider a notice of motion by Ald. Tétreau to accept a certain portion of Papineau Avenue,

Ald. TETREAU moved, seconded by Ald. Mayrand.

That that portion of Papineau street which Mr. C. A. Duclos, Barrister, offered to cede to the City, on the 29th June 1910 be accepted, and that the City Surveyor be instructed to describe and register the same in accordance with article 410 of the City Charter, so that it may be considered as a public street.

And a debate arising,

Ald. TETREAU moved, seconded by Ald. MAYRAND, and it was.

Resolved: That further consideration of this question be postponed.

51.—The order of the day being read to consider a report from the Board of Commissioners, recommending to construct a sewer in Vinet St. from the end of the existing tile drain to a point about 500 feet north of the same.

On motion of Ald. L. A. LAPOINTE, seconded by Ald. LARIVIERE, it was

Resolved: That said report be adopted.

52.—The order of the day being read for the 1st, 2nd and 3rd reading of a by-law for a loan of \$4,500,000 for the execution of public works.

Said by-law was accordingly read a first time.

On motion of Ald. L. A. LAPOINTE, seconded by Ald. ROBINSON, it was

Resolved: That Rule 79 of the Rules of Council be suspended and that the Council do now proceed to consider said by-law in second and third reading.

The Council thereupon proceeded to consider said by-law in second reading, and

Sections 1, 2, 3, 4, 5 and the appendix A being read, the same were agreed to.

Said by-law was then read a second time.

On motion of Ald. L. A. LAPOINTE, seconded by Ald. ROBINSON, it was

Resolved: That said by-law be now read a third time.

Said by-law was accordingly read a 3rd time and agreed to.

On motion of Ald. L. A. LAPOINTE, seconded by Ald. ROBINSON, it was

Resolved: That said by-law be engrossed and presented to His Worship the Mayor and the City Clerk for their signatures.

At every stage of the proceedings, a majority of the members of the whole Council were present.

On motion of Ald. L. A. LAPOINTE, seconded by Ald. GARCEAU,

The Council adjourned.

L. O. DAVID,
City Clerk.

JULES CREPEAU,

Asst. City Clerk.